

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 17 novembre 2022

(COCOF-BT-0.25292)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 17 novembre 2022

(COCOF-BT-0.25291)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 3

**Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 22-020)
(COCOF-BT-18.25290)**

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 4

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 22-023) Notifications des questions préjudicielles (COCOF-BT-18.25289)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 5

Projet d'arrêté 2022/2395 du Collège de la Commission Communautaire Française fixant le mode de passation et approuvant le cahier spécial des charges d'un marché public relatif au renouvellement de l'assurance « incendie des bâtiments » de la Commission Communautaire Française (COCOF-BT-18.25288)

Décision:

Accord.

Le membre du Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2395 du Collège de la Commission Communautaire Française fixant le mode de passation et approuvant le cahier spécial des charges d'un marché public relatif au renouvellement de l'assurance« incendie des bâtiments» de la Commission Communautaire Française

La présente décision est de notification immédiate

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 6

Projet d'arrêté 2022/2246 du Collège de la Commission Communautaire Française modifiant l'arrêté 2021/92 du Collège de la Commission Communautaire Française du 4 mars 2021 relatif l'agrément de l'asbl « Planning familial de Woluwé St-Pierre» pour son centre de planning familial.
(COCOF-BT-69.25287)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2246 du Collège de la Commission Communautaire Française modifiant l'arrêté 2021/92 du Collège de la Commission Communautaire Française du 4 mars 2021 relatif à l'agrément de l'asbl « Planning familial de Woluwé St-Pierre » pour son centre de planning familial.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Politique des familles de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 7

Projet d'arrêté 2022/2128 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux délégations à fixer en application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 mai 2022 portant exécution des dispositions du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux pôles territoriaux (COCOF-RV-66.25280)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2128 relatif aux délégations à fixer en application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 mai 2022 portant exécution des dispositions du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux pôles territoriaux.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'enseignement de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 8

Projet d'arrêté 2022/2195 du Collège de la Commission communautaire française portant modification de l'arrêté 2006/350 du Collège de la Commission communautaire française du 20 juillet 2006 approuvant le règlement d'ordre intérieur du Conseil de gestion pédagogique de l'École Supérieure des Arts du Cirque organisée par la Commission communautaire française (COCOF-RV-66.25281)

Décision:

Accord.

Le Collège adopte l'arrêté 2022/2195 du Collège de la Commission communautaire française portant modification de l'arrêté 2006/350 du Collège de la Commission communautaire française du 20 juillet 2006 approuvant le règlement d'ordre intérieur du Conseil de gestion pédagogique de l'École Supérieure des Arts du Cirque organisée par la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège chargé de l'Enseignement de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 9

Projet d'arrêté 2022/2400 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 34.813,00 euros en faveur de l'asbl FrancoFaune pour des frais d'investissement liés à l'achat de matériel de sonorisation et de scène en 2022

(COCOF-RV-64.25251)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2400 relatif à l'octroi d'une subvention de 34.813,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl FrancoFaune pour des frais d'investissement liés à l'achat de matériel de sonorisation et de scène en 2022.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 01 15.5210 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 10

Projet d'arrêté 2022/2203 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 10.000,00 euros en faveur de l'asbl ZIG-ZAG pour l'organisation du Festival Couleur Café 2022 (COCOF-RV-51.25252)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2203 relatif à l'octroi d'une subvention de 10.000,00 euros pour la période du 15 juin 2022 au 30 septembre 2022 en faveur de l'asbl ZIG ZAG pour le dispositif d'accessibilité du festival "Couleur Café" aux personnes à mobilité réduite (PMR) du 24 au 26 juin 2022.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 32 004 09 13.3300 du budget 2022.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 11

Projet d'arrêté 2022/2168 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 25.000,00 euros en faveur de l'asbl Regards Croisés pour son projet "Accueil et Santé mentale - Webdocumentaire, Film-outil contre les préjugés pour informer sur la Santé Mentale" (COCOF-AM-48.25286)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2168 de la Commission communautaire française relatif à l'octroi d'une subvention de 25.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 en faveur de l'asbl Regards Croisés pour son projet "Accueil et Santé mentale - Webdocumentaire, Film-outil contre les préjugés pour informer sur la Santé Mentale".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 002 00 08.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la anté de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 24 novembre 2022

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

POINT 12

**Instructions budgétaires relatives à la clôture de l'exercice 2022 et à l'ouverture de l'exercice 2023
(COCOF-BT-20.25309)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte de la présente décision.
La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT